

Association « Nos Ronds dans l'Eau »
10, Lotissement la Baudière
02850 – Trélou sur Marne
Tel : 06 15 63 62 02
Courriel : nosrondsdansleau@sfr.fr
Site Internet : nosrondsdansleau.e-monsite.com

Légende :

En noir → Extrait du courrier de Nos Ronds dans l'Eau
En rouge → La réponse du Front de Gauche

☞ Nous avons rappelé le texte de "votre courrier" et fait figurer en italique des éléments de réflexion, des avis, ... des extraits de notre programme qui appellent aussi une participation de votre part ?

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

"Vous êtes candidat à l'élection présidentielle, aussi nous venons par la présente vous solliciter sur un problème qui est de plus en plus d'actualité, à savoir, le "service public" de la distribution de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées dans les communes françaises de petites tailles."

Petite précision préalable : le "service public" n'est pas le "secteur public". Le service public de distribution de l'eau, peut être rendu actuellement dans les faits par des entreprises privées, des associations, des régies municipales, ...

"Mandatée par une pétition signée par 95% des habitants de notre commune, l'Association "Nos Ronds dans l'Eau" a pour objectif principal d'obtenir, à court ou moyen terme, une baisse significative de notre prix du m³ d'eau établi à 7.26 €/m³ fin 2011 sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, volume de référence retenue par l'INSEE."

En moyenne, la consommation en France (métropole, DOM) est de 150 litres par jour/ habitant, soit 55 à 60 m³ (57.000 litres) par personne et par an. Mais elle varie énormément entre les régions et donc son coût induit : dans le Nord elle s'établit à environ 150 litres par jour / habitant, ... en Corse à environ 260 litres par jour / habitant soit 95 à 100 m³ par habitant et par an. En outre, bon nombre d'autres facteurs influent : accessibilité à des nappes phréatiques suffisantes non polluées, pluviométrie, ...

En outre, le Conseil d'Etat dans un arrêt du 14 octobre 2009, estime que le principe d'égalité (que l'on soit riche ou pauvre) n'implique pas que des abonnés à un service public se trouvant dans des situations différentes soient soumis à des tarifs différents.

Enfin, pour le prix, c'est vraiment tout et n'importe quoi. Il est clair qu'il faut revoir toute la législation. (Voir nos propositions en fin de lettre.). Le site <http://www.services.eaufrance.fr/> fournit tous les prix et confirme l'appréciation précédente.

"Vous n'êtes pas sans savoir que le droit à l'eau potable a été inscrit dans le droit français, à travers l'article 1er de la Loi LEMA sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 qui dispose que «l'usage de l'eau appartient à tous, et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous » (C. environ art. L. 210-1)."

<http://www.eau-artois-picardie.fr/Le-SDAGE-adopte-le-16-octobre-2009.html>

Effectivement. L'eau potable est un besoin fondamental pour la vie en France et dans le Monde.

La directive-cadre sur l'eau, européenne, fixe comme objectif un bon état écologique des eaux pour 2015. En clair : permettre de satisfaire tous les besoins en eau, exempte de produits toxiques, nécessaires qualitativement et quantitativement à toutes les formes de vie.

En l'état actuel des choses le "Grenelle de l'environnement" a établi un plan qui vise par la protection, la modernisation, la construction de 550 captages à mieux assurer les besoins d'environ 2/3 des français, en priorité dans les zones les plus menacées.

Cette politique est définie et planifiée dans les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

"Nous avons bien conscience que l'eau a un coût du fait des divers investissements nécessaires pour sa distribution ou son traitement mais lorsque certains ménages doivent consacrer entre 6 % et 8 % de leurs ressources annuelles au paiement d'une simple facture d'eau, que devient-il de l'application des dispositions édictées par cette loi ?"

Oui, quand on voit le montant inacceptable de certaines retraites, ou d'allocations diverses, le RSA à 475 €/mois pour une personne seule, ... le SMIC à 1097 € net /mois pour un temps complet ! Un travail à temps complet, ce n'est plus le cas pour des millions de personnes. Si on regarde le chômage endémique, le montant des loyers, la hausse exorbitante des prix des matières énergétiques, des produits de consommation courante, ... la pauvreté qui touche 8,2 millions de personnes vivant en France, on ne peut qu'être d'accord avec votre propos.

On peut conclure qu'il faut vraiment changer les choses et mettre hommes, femmes, enfants, personnes âgées AVANT les intérêts financiers des grands groupes, des marchés, d'un certains nombre d'entreprises ou même de personnes très riches, et particulièrement dans ce marché de l'eau où les profits sont colossaux.

En ce qui concerne le coût annuel de la facture d'eau, notre objectif est de ne pas dépasser 3% des revenus en moyenne.

"A eux seuls, ces chiffres qui nous placent à l'un des tarifs de l'eau les plus chers de France traduisent bien le désarroi de tous les habitants."

C'est vrai pour bien d'autres choses tout aussi fondamentales : l'accès aux différents niveaux de l'éducation, de la santé, ... le coût des transports, de la communication sous toutes ses formes, l'aide à ses descendants et ascendants, ... Quand on fait l'inventaire des besoins fondamentaux pour vivre on ne peut que constater qu'il y a d'ENORMES inégalités et injustices, liées au milieu social, au travail, au lieu d'habitation, à ses origines, ...

La conclusion s'impose d'elle même, il faut vraiment changer de société et pas seulement se contenter de réparer ici ou là. Il faut mener tous les combats : actions associatives, syndicales, politiques sur tous les plans.

Si au plan local, les élections communales ont un grand rôle à jouer, on ne peut attendre chaque élection pour changer les choses. Tous les combats s'inscrivent dans la durée. La remarque précédente se vérifie à tous les échelons de notre société.

Pour réellement changer la politique de l'eau, cela ne pourra se faire qu'au niveau de l'Etat ou de très grandes régions correspondant aux agences de bassin, par une politique résolue qui fasse passer "l'Humain d'abord".

Notons toutefois que nous sommes maintenant enfermés dans un "corset" de lois européennes qui régissent non seulement les normes de qualité, d'hygiène, mais aussi au nom "du marché équitable, avec des échanges ouverts et une concurrence libre et non faussée" qui nous interdit en principe de recourir à un service national de l'eau. Voir par exemple La directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (mais ce n'est qu'un exemple !).

"Pour votre complète information, sachez que ce prix est égal à 2 fois le prix moyen national établi par les Services de l'Observation et des Statistiques de France (SOeS) pour des communes assainies, Vous conviendrez donc que, dans notre région, la notion de « prix abordable » n'est plus d'actualité avec des factures annuelles atteignant 871€ (consommation moyenne de 120m3)."

C'est clair, au regard des quelques exemples de "revenus" donnés ci-dessus cela atteint un montant inacceptable. En prenant l'exemple d'un jeune couple avec deux enfants on atteint une somme invraisemblable équivalente à près de deux fois le SMIC actuel (voir à la fin de ce courrier nos propositions).

Il est vraisemblable qu'en 2012 le prix "moyen" en métropole sera entre 3,7€ et 4€. Il serait plus juste d'avoir en outre le prix "médian" (50% en dessous, 50% au dessus) et les courbes de répartition des prix selon le mode gestion et les régions (en l'état actuel de la gestion).

"La distribution de l'eau est déléguée à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USES) 60000 habitants) et l'assainissement des eaux usées à la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie (4CB - 8 000 habitants). Notre territoire est donc géré en *intercommunalité* de façon à limiter les diverses charges. Ceci étant la gestion d'investissements effectuée par ses collectivités

Lettre à Association "Nos ronds dans l'eau" de TRELOU / MARNE dossier 2702618 - 27 fév 2012

reste pour le moins critiquable et nous font aboutir à un coût excessif de l'eau. En exemple, nous pourrions citer :

Depuis 2010, afin de remplacer des puits dont l'entretien est onéreux, l'USESA provisionne des sommes considérables pour financer un projet d'usine de captage d'eau dans la Marne estimé 9M€ (pour une capacité de 600m³/jour). Il a donc été demandé aux usagers de financer par anticipation ce projet via une hausse de 0.20 Cts du prix du m³ d'eau et de l'abonnement semestriel de 5€."

Où est prévu ce captage ? Aspects techniques et financiers ? Comment se sont faites les consultations des communes, des habitants, des agriculteurs, ... ? Comment sont lancés les appels d'offre ? Les chiffres en M€ et en m³/jour ont de telles différences que cela mérite une explication ?

Voir sur Internet : <http://www.u-picardie.fr/beauchamp/cours.gge/du-7.htm>

Pour trouver d'autres adresses : <http://adenca.over-blog.com/article-nord-ouest-77-pourquoi-le-captage-d-eau-dans-la-marne-de-l-usine-de-traitement-veolia-d-annet-sur-96282520.html>

"En 2011, l'estimation de cet ouvrage est montée à 12M€ (pour une capacité de 400m³/jour). A ce jour, hormis un terrain acquit 15.8 fois sa valeur estimée par le service des Domaines, aucun ouvrage n'a encore été réalisé. De plus, l'étude initiale du projet n'avait pas prévu un passage sous une voie ferrée SNCF par un tunnelier dont le montant est évalué à 600 000€.

A cela, il convient de rajouter la construction de bureaux d'une surface de 600m² pour 9 salariés, également pour un montant de 600 000€. L'estimation 2011 a donc augmenté de 1,2M€ (soit 13,2M€) via deux délibérations supplémentaires sans même faire réagir nos élus."

L'USESA n'est pas une petite structure. Elle gère 100 communes soit environ 67 000 habitants. Il pourrait être intéressant d'avoir une démarche systématique dans les autres communes, pour y rencontrer d'autres associations sensibilisées par le même thème, mais aussi des responsables communaux pour visiter les installations, se renseigner sur les réseaux et leur entretien, les coûts, les solutions techniques, les modes de financement ... Bref ne pas rester isolé au niveau de votre seule commune.

Dans un deuxième temps, compléter les démarches déjà faites, avec un argumentaire solide issu du travail précédent, auprès des élus de tous niveaux (locaux, départementaux, régionaux) ne serait-ce que parce que ces différents niveaux contribuent aux financements, aux choix techniques, aux implantations, ... et définissent une politique de l'eau.

Préparer les démarches auprès des entreprises qui gèrent les contrats. Lesquels contrats sont à échéance, renouvelables ou pas dans un proche avenir.

"Pour les abonnés qui payent, le plus inquiétant est qu'à la question « Quel sera le retour sur investissement ? », il n'y a aucune de réponse, ce qui peut être apparenté à un mépris total des usagers." *Effectivement !*

Il n'a que des frais ! Dans le système actuel, il ne peut pas y avoir de retour sur investissement pour vous, mais par contre les entreprises qui construisent, réparent, exploitent la distribution de l'eau, vont ramasser la mise !

"N'aurait-il pas fallu commencer par une rénovation du réseau dont le rendement sur notre territoire n'est que de 52% ?"

Fuites énormes, sauf erreur sur les 1200 km de réseau de l'USESA la moyenne des fuites est de 20% environ. Le consommateur paie au m³ consommé, mais néanmoins les frais de réseau et de construction ou de rénovation d'ouvrages doivent être payés (charge "fixe" souvent car non proportionnelle à la consommation !)

<http://nosronds dans l'eau.e-monsite.com/pages/content/rendement-du-reseau-de-distribution-d-eau-potable-gere-par-l-usesa.html>

"Concernant la Communauté de Communes, son budget Assainissement est déficitaire pour plusieurs raisons. Le projet d'assainissement collectif de nos communes a été établi sur des prévisions de consommation d'eau surévaluées." *De combien par rapport à la population ?*

Quel est le système d'assainissement : unitaire ou à réseaux séparatifs, mixte ?

Lettre à Association "Nos ronds dans l'eau" de TRELOU / MARNE dossier 2702618 - 27 fév 2012

"Les différents emprunts contractés induisent le remboursement d'annuités trop importantes par rapport aux recettes issues de la vente d'eau (emprunt à annuités dégressives)"

Nature et montants des emprunts, auprès de qui, type de taux, échéanciers, endettement total de la commune, montant à rembourser chaque année, % par rapport aux recettes communales, comparaison avec d'autres communes ?

"L'estimation des ouvrages étant insuffisante, le nombre de foyers réellement raccordés est très inférieur à celui prévu initialement, une commune n'a pas été équipée faute de moyen."

A priori cela semble contraire aux nouvelles lois européennes, l'équipement pour la collecte et l'écoulement des eaux usées coûtera très cher. Indispensable d'avoir des subventions complémentaires : départementales, régionales. Problème à poser également lors des futures élections, législatives, ...

"Ceci se traduisant par un manque à gagner pour financer les charges de fonctionnements et rembourser les emprunts."

Il n'y a pas que l'aspect financier, question d'environnement également et respect des nouvelles directives, normes, nationales et européennes.

"Tout ce que nous ne savons pas..."

Certaines associations et fédérations sont très spécialisées dans le domaine de l'environnement. Exemple : France Nature Environnement (FNE) à laquelle votre association peut adhérer.

"Un rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Picardie concluait déjà en 2008 : Suite à « Une trésorerie dégradée liée aux modalités de financement des investissements »...« La Chambre recommande une amélioration des pratiques et une plus grande rigueur » pour conclure son rapport sur le constat d' « une gestion peu rigoureuse »."

La chambre des comptes vérifie la comptabilité des communes mais ne propose que des solutions comptables pour arriver à l'équilibre entre recettes et dépenses. Cette politique est menée à l'identique au niveau national : la cour des comptes suggère : politique d'austérité, "règle d'or". Sur la "règle d'or" et les politiques d'austérité voir par exemple le chapitre 2 de notre programme "Reprendre le pouvoir aux banques et aux marchés financiers" ainsi que nos propositions en matière de gestion démocratique. Les analyses que nous faisons au niveau national et européen sont transposables à des niveaux administrativement inférieurs (régions, départements, communes).

Dans son avis n° 2010-0077 du 20 juillet 2010 la CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES. DE PICARDIE réitère son "constat" et fait une analyse et une proposition PUREMENT comptable.

"Ainsi, malgré le coût payé par les usagers à 7.26€/m³ notre budget assainissement est et restera déficitaire pendant les 10 prochaines années, ce qui ne présage rien de bon pour l'avenir."

SAUF réels changements politiques à plusieurs niveaux et persévérance dans votre combat.

"Les usagers, eux, se retrouvent face au fait accompli pour payer des décisions votées sans concertation entre toutes les structures composantes des services publics de l'eau (*peut-on auquel cas parler de vrais "services publics"*). Que ce soit au niveau intercommunal ou au niveau de l'Etat, les décisions votées au nom de la politique de l'eau semblent être prises sans même tenir compte des tarifs et des efforts déjà engagés par les abonnés des communes en difficultés."

On peut ajouter : ni des contraintes inhérentes à chaque commune : moyens financiers, importance de la population et des activités agricoles et industrielles, importance des bassins versants, topographie et hydrogéologie, présences ou non de nappes phréatiques exploitables, degrés de pollution, ... liens en matière de dépollution des eaux usées entre l'amont et l'aval, ... En outre, il n'y a pas partage des efforts financiers entre les communes concernées, (qui ne sont pas forcément celles du regroupement administratifs en intercommunalité), ni souvent de façon substantielle de la part des départements et régions. En l'absence de toutes ces coordinations et volontés d'efforts communs, on vit dans une situation TRES inégalitaire selon le lieu où l'on habite. Ceci étant, l'Etat ne reversant plus intégralement les sommes dues aux départements et régions suite à la décentralisation, on comprend que ces entités décentralisées rencontrent d'énormes difficultés.

"Nous pourrions citer :

Vote du décret n02012-97 de 27 janvier 2012 «relatif aux rendements des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable».

Nous sommes curieux de savoir qui va payer les travaux rendus obligatoires par ce décret pour les remises en état des réseaux ?"

Cette loi vise à appliquer les directives européennes avant le 31 décembre 2013. A remarquer que les communes sont obligées de fournir des descriptifs précis des systèmes de distribution, d'alimentation, d'assainissement, d'évacuation, y compris en prenant en compte les risques naturels (orages, inondations, ...), à défaut, la loi dans toute sa rigueur, plutôt que de proposer une aide technique, voire financière, se contente de préconiser : " La majoration du taux de la redevance pour l'usage "alimentation en eau potable" à appliquer si le plan d'actions ... " évoqué succinctement ci-dessus n'est pas fait dans les délais. C'est la même politique que l'on retrouve dans tous les domaines : la sanction prime sur l'aide et la prévention.

Cet exemple nous montre que l'on pas le droit de dire "la politique" ne m'intéresse pas. Les citoyens ont un devoir celui de s'informer, de comprendre, de s'éduquer, de faire comprendre pour pouvoir prendre de façon sereine et réfléchie les dispositions concrètes qui s'imposent sur le terrain et finalement de "résister" et de "proposer" d'autres solutions.

Pourriez-vous nous faire part des analyses complémentaires et des propositions que votre association est susceptible d'élaborer. Votre problème est celui de milliers de communes. Notre programme n'est pas figé et appelle, outre la réflexion, le débat, à la contribution de tous les citoyens et tout particulièrement des associations responsables, constructives.

"La loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011 a relevé le taux réduit de TVA de 5,5% à 7% pour tous les postes de l'assainissement, Vous noterez que le coût payé pour l'assainissement dépasse 50% de notre facture globale. Encore une mesure équitable pour ceux qui payent déjà un prix excessif.

Le relèvement de la TVA, improprement qualifiée de "sociale" résulte d'un choix fait par l'actuel gouvernement d'alléger les charges de toutes les entreprises et de contrecarrer cette baisse de recettes par une augmentation de la TVA payée par tous, y compris les plus pauvres, quand ils achètent des produits de consommation de 1ère nécessité. (19,6% à 21,2% pour la majorité des produits). Vous comprenez pourquoi les élus du Front de gauche ont voté contre.

"La création d'une nouvelle redevance pour l'établissement public interdépartemental des Grands Lacs de Seine qui régule les cours d'eau de la Région Parisienne (inondation, alimentation en eau)... Où se trouve l'équité sachant que ces communes payent l'eau parmi les communes les moins chères de France ? Il suffirait d'augmenter leur tarif de l'eau de 0.10 € pour financer l'ensemble de ces travaux."

La question est à débattre aussi avec les communes concernées.

<http://nosronds dans leau.e-monsite.com/pages/courriers/courrier-joint-au-registre-d-enquete-sur-la-redevance-des-grands-lacs-de-seine.htm>

"Le 17 février 2011, un rapport annuel de la Cour des Comptes a pointé de nombreux dysfonctionnements et dérapages budgétaires, notamment dans le domaine de l'eau où «La dispersion, l'hétérogénéité et la complexité de l'organisation territoriale des services publics d'eau et d'assainissement sont encore trop marquées. Selon l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), pas moins de 35.000 services sont chargés de l'eau et de l'assainissement. C'est trop pour la Cour, qui rappelle que ce nombre excessif de services est source de surcoûts »,"

Elle a malheureusement raison, il est évident que si pouvions aller vers un système de grandes régions (les bassins) avec une juste politique définie nationalement, nous n'aurions pas tous ces problèmes.

Imaginez que dans d'autres domaines (l'éducation, la santé, ...) chacun fasse ce qu'il veut dans son coin, ce serait l'anarchie totale. Eh bien c'est pourtant vers quoi nous dirige un certain nombre de décisions politiques, l'alimentation en eau potable, l'assainissement en eaux usées, le renouvellement des chaussées, ... sont autant de domaines où s'applique cette même politique

Lettre à Association "Nos ronds dans l'eau" de TRELOU / MARNE dossier 2702618 - 27 fév 2012

"Or notre association a émis des propositions dont une qui réduirait fortement le coût de l'eau dans notre département via l'adhésion de nos structures intercommunales à une Régie, NOREADE. Leur compétence territoriale est très étendue dans le nord de la France. Celle-ci applique un prix unique de l'eau nettement inférieur à ceux pratiqués dans nos communes et cette Régie serait éventuellement intéressée pour nous intégrer dans la mesure où le nombre de communes serait suffisant pour amortir leurs charges de structures supplémentaires."

NOREADE est un "Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (Epic) : c'est juridiquement une personne publique gérant une activité de "service" public, comme par exemple la SNCF.

Plusieurs Epic très importants sont devenus des sociétés anonymes, au nom du dogme libéral selon lequel le statut étatique d'une entreprise l'avantage en violant la concurrence libre et non faussée : ainsi La Poste (mars 2001), EDF (novembre 2004), Gaz de France (août 2004), France Télécom (juillet 1996)... Dans ce dernier cas, l'État n'est même plus l'actionnaire majoritaire.

A ce stade, nous craignons de rencontrer une inertie de nos élus, voir même une opposition purement politique.

"En adéquation avec les constats de la Cour des Comptes, ce regroupement intercommunal se traduirait pour tous les administrés de nos territoires par une baisse du tarif de l'eau. De ce fait, quel serait votre soutien politique ou vos actions pour faire avancer et aboutir ce projet ?"

Nous ne sommes pas pour une "pratique de clientélisme" qui pourrait se traduire par des interventions d'élus ayant le "bras long" et des "retours d'ascenseur". Nous ne sommes pas favorables à ce type de comportement.

Ce qui vous est dû, vous devez l'obtenir parce que vous en avez droit et non pas par "faveur". Une seule solution: continuer votre combat et bien étudier les bilans, les comportements, les propositions, les mouvements politiques des candidats, qui ne sont que les représentants de ces mêmes mouvements, aux différentes élections.

"Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Candidat à la Présidence de la République, nos salutations distinguées."

Questions de politiques nationales

"La restructuration des Collectivités Territoriales imposée par les Préfets (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) qui a eu pour effet une augmentation du prix de l'eau."

La loi n°2010-1563 porte réforme des collectivités territoriales : élaborée dans le but de réduire les dépenses des collectivités locales, cette réforme d'ampleur limite les capacités d'intervention des collectivités par la remise en cause de leurs compétences, institue un conseiller territorial qui siègera à la fois au conseil général et au conseil régional au détriment du lien démocratique avec ses électeurs et crée une inégalité territoriale et une grande confusion puisque les territoires obéiront à des statuts différents.

C'est pourquoi nous préconisons son abrogation.

"De par votre candidature aux élections Présidentielles, nous souhaiterions savoir quelle sont vos prévisions, vos éventuelles actions dans le domaine de l'eau potable notamment :

▪ Que Proposez-vous pour renforcer le pouvoir et l'autonomie des petites communes à l'intérieur des structures intercommunales publiques dont elles dépendent ?"

Nous voulons renforcer et amplifier la souveraineté directe du peuple.

La démocratie participative sera inscrite dans la Constitution et des lois déclineront ce principe pour donner les moyens, les outils, les espaces pour sa mise en œuvre. Elle s'appliquera à l'élaboration des lois, à la mise en œuvre des grandes politiques publiques et à la gestion des collectivités territoriales, notamment au moyen de budgets participatifs.

Un statut de l'élu(e) dans toutes les collectivités (communes, départements, régions, assemblées nationale et européenne) sera garanti ainsi qu'un statut du bénévole.

Nous créerons de nouveaux domaines d'intervention populaire. Le référendum, ou toute autre forme de consultation populaire directe, pourra être initié par voie de pétition réunissant un pourcentage conséquent de la population.

Tout changement du périmètre des services publics sera décidé après consultation du peuple.

L'initiative d'une loi sera ouverte aux citoyennes et aux citoyens, aux organisations syndicales et aux associations.

La réforme de 2010 des collectivités territoriales sera abrogée.

Le principe général de responsabilité selon lequel l'État est le garant de l'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire devra être réaffirmé et consolidé (péréquation financière, garantie de l'application des droits, égalité de traitement, etc.). Personne ne sera laissé pour compte.

La décentralisation sera organisée en fonction du principe de proximité permettant d'optimiser les décisions publiques dans le sens d'une plus grande satisfaction de l'intérêt général tout en définissant le rôle respectif de l'État et des différents échelons territoriaux en France et en Europe. Elle refusera la mise en concurrence des territoires et s'appuiera sur le développement des coopérations.

L'autonomie des collectivités territoriales devra être assurée grâce à l'actualisation du principe de libre administration contenu dans la Constitution et à une réforme de la fiscalité locale faisant participer les actifs matériels et financiers des entreprises.

▪ "Quelle est votre position sur le rôle de la Chambre Régionale des Comptes et du rôle du Préfet en ce qui concerné le contrôle des dépenses publiques dans nos communes ?"

Notre analyse ne s'inscrit pas dans le système tel qu'il est, avec des modifications à la marge pour l'améliorer.

Pour s'assurer le contrôle de sa destinée, la population doit reprendre le pouvoir aux divers échelons où elle est concernée par l'élaboration de décisions, de projets, de mise en œuvre de directives et du contrôle de leur bonne exécution.

Nous voulons de nouvelles institutions pour garantir la souveraineté populaire à tous les niveaux, assurer la primauté de l'intérêt général sur les intérêts financiers, permettre une implication populaire continue dans tous les actes de la vie professionnelle, sociale et politique par l'inscription de nouveaux droits pour les citoyens et les salariés. Nous vous renvoyons à notre programme notamment aux chapitres "La République pour de vrai" et "Convoquer l'Assemblée constituante de la VIème République.

Remarque : nous définirons à tous les niveaux une politique de soutien financier au monde associatif, transparente et privilégiant les aides au fonctionnement plutôt que les aides à projet qui mettent en concurrence les associations. Nous renforcerons les pouvoirs des instances regroupant les associations au plan national (CNDA et CPCA) qui prendront une place prépondérante dans la gestion d'un observatoire national de la vie associative.

▪ "Que comptez-vous faire pour limiter le lancement de projets communaux et intercommunaux ou émanant d'organismes publics dont le financement est hasardeux et dont l'intérêt général reste à démontrer ?"

Comme vous l'avez compris, notre démarche est de mettre en avant la démocratie par la participation des usagers, des salariés, des associations et organismes compétents pour l'élaboration des projets, la définition des choix techniques, humains, économiques, ..., pour participer directement aux processus d'appels d'offres et de contrôles pour éviter les malversations actuelles. Cette volonté de faire participer les citoyens et leurs représentants est un moyen de combattre "la délégation de pouvoirs" qui amène malheureusement aux pires abus.

Nous croyons en outre, qu'être citoyen ne se résume pas à aller voter.

Nous croyons à la diffusion des connaissances, des expériences et à la mise en commun des compétences. Nous croyons aux vertus de l'éducation, de la formation citoyenne, pas seulement à l'école mais aussi et surtout en se confrontant ensemble sur le terrain aux problèmes collectifs rencontrés.

Nous ne souhaitons pas des modes de gestion réservés aux seuls "spécialistes". Nous pensons sincèrement, que même les questions qui peuvent sembler a priori compliquées, sont en réalité accessibles, pourvu que l'on se donne les moyens de rechercher, de comprendre, de débattre, d'expliquer. A cette condition, oui, les citoyens peuvent avoir un avis fondé, argumenté, et donc prendre position et, participer à la vie politique, chacun selon ses moyens et disponibilités.

▪ "Quel est votre position sur un éventuel tarif national unique de l'eau et donc, la mise en place d'un service national public de l'eau pour la distribution et l'assainissement ?"

Nous défendrons résolument le droit inaliénable à l'eau comme bien commun de l'humanité en engageant un processus d'appropriation sociale de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Nous visons à constituer un grand service public de l'eau. Il pourra mutualiser les moyens et les investissements. Il reposera sur une organisation et une gestion publique décentralisées et contrôlées localement par les collectivités territoriales compétentes, les usagers et les salariés.

Un débat public aura lieu sur l'utilisation de ce bien commun. Les collectivités pourront décider par exemple la gratuité des mètres cubes nécessaires à la vie, la facturation progressive des mésusages ou encore des tarifs différenciés entre les ménages et les industriels.

L'État interviendra contre la marchandisation de l'eau en mettant en place un mécanisme de péréquation nationale pour permettre des tarifs d'accès égaux au m³, avec l'objectif que les dépenses d'eau par famille n'excèdent pas 3% de leurs ressources conformément aux recommandations de l'OCDE.

Nous voulons sortir du modèle économique qui fait supporter aux usagers, sur leur facture, l'essentiel des défis environnementaux et des futurs investissements nécessaires à la distribution et au traitement de l'eau, grâce à de nouvelles modalités de financement. Pour cela, nous créerons une filière publique des métiers et de la recherche sur l'eau et l'assainissement.

▪ "Que comptez-vous faire en faveur des communes et des communautés de communes qui se sont lourdement endettées pour la mise en œuvre de l'assainissement collectif et donc pour préserver nos ressources en eau ?"

La question s'inscrit dans la problématique de financement des tous les services publics (ne pas oublier tous ceux qui, supprimés ces dernières années, seront recréés)

Nous agissons pour le réaménagement négocié des dettes publiques, l'échelonnement des remboursements, la baisse des taux d'intérêts les concernant et leur annulation partielle. Nous exigeons des moratoires et des audits sous contrôle citoyen.

Nous créerons un pôle financier public par la mise en réseau des institutions financières publiques existantes (Caisse des dépôts, Crédit foncier, OSEO, CNP, Banque postale), des banques et des assurances mutualistes et la nationalisation de banques et de compagnies d'assurances.

Nous voulons libérer les finances publiques des griffes des marchés financiers.

Nous proposons que la BCE (et les banques centrales nationales comme la Banque de France qui constituent ensemble l'Euro-système) finance directement, par création monétaire, un Fonds de développement social, solidaire et écologique européen

Des titres publics pour le développement social seront rachetés directement par la BCE et les banques centrales nationales. La BCE a actuellement attribué dernièrement 1000 milliards d'euros aux banques privées européennes au taux de 1%. Celles-ci en redistribuent une partie sous forme de prêts à des taux plus élevés et consacrent l'autre partie à des placements sur les marchés financiers au lieu de les investir dans notre économie, dans les demandes de prêts faites par les collectivités, les particuliers, les entreprises (particulièrement les TPE, PME et PMI qui veulent se créer, les collectivités qui doivent faire face à un passage difficile, ... Nous mettrons fin à ce type de pratique spéculative.

Le Fonds financerait également des projets publics démocratiquement sélectionnés sur la base de critères précis de création et de sécurisation des emplois, de développement de la formation et de la recherche, de respect de l'environnement, d'élévation du potentiel de création de valeur ajoutée des territoires. Cela permettrait, non seulement de défendre, mais d'élever le modèle social